

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien constitué de dix éoliennes et de deux postes de livraison
présentée par la SAS PARC EOLIEN DE CHAMBARAN
sur les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et Montfalcon**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2024-12-14 du 5 décembre 2024 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 47 jours, est prescrite du lundi 6 janvier 2025 à 8h au vendredi 21 février 2025 à 19h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. La préfète de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale, l'avis du conseil national de la protection de la nature est consultable :

- **en mairie de Saint-Clair-sur-Galaure, siège de l'enquête**, 96 route de la vallée, 38940 Saint-Clair-sur-Galaure sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **en mairie de Montfalcon**, 1 route de Montrigaud 38940 Montfalcon, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **en mairie de Roybon**, 53 route de Montfalcon 38940 Roybon sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **en mairie de Hauterives**, 10 place de la Mairie 26390 Hauterives, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : <https://www.registre-dematerialise.fr/5734>
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement en mairie de Saint-Clair-sur-Galaure.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- en mairie de Saint-Clair-sur-Galaure, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur le registre d'enquête côté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête ;
- en mairies de Montfalcon, Roybon et Hauterives, communes du rayon d'affichage, aux jours et heures d'ouverture des mairies, sur le registre d'enquête coté et paraphé par l'un des membres de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5734>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5734@registre-dematerialise.fr
- par lettre : les observations et propositions du public devront être adressées à M. Gabriel ULLMANN, président de la commission d'enquête, domicilié à la mairie de Saint-Clair-sur-Galaure, située 96 route de la vallée 38940 Saint-Clair-sur-Galaure.

Les observations et propositions remises par écrit aux membres de la commission d'enquête ou adressées par lettre au président de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête déposé en mairie de Saint-Clair-sur-Galaure, siège de l'enquête publique.

Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5734>) et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

La commission d'enquête (président : M. Gabriel ULLMANN docteur-ingénieur, docteur en droit de l'environnement membres titulaires : M. Marc-Jérôme HASSID, consultant développement durable et M. Alain VALADE, ingénieur industrie retraité, membre suppléant : Mme Dominique GREMEAUX ingénieure de la fonction publique territoriale retraitée) recevra, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, les **observations et propositions du public durant les permanences** tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Lieu de la permanence	Adresse de la permanence	Dates et horaires de la permanence
Saint-Clair-sur-Galaure	Mairie 96 route de la vallée 38940 Saint-Clair-sur-Galaure	mardi 7 janvier 2025 de 14h à 17 h
		jeudi 6 février 2025 de 16h à 19 h

Montfalcon	Mairie 1 route de Montrigaud 38940 Montfalcon	mercredi 12 février 2025 de 9h à 12h
		vendredi 21 février 2025 de 16h à 19h
Roybon	Mairie 53 route de Montfalcon 38940 Roybon	lundi 27 janvier 2025 de 9h à 12h30
Hauterives	Mairie 10 place de la Mairie 26390 Hauterives	samedi 11 janvier 2025 de 9h à 12h

Mme Dominique GREMEAUX, désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Une première réunion publique sera organisée par la commission d'enquête le vendredi 17 janvier 2025 de 19h à 21h dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure située 144 route de Pérouset.

Une seconde réunion publique sera organisée par la commission d'enquête le lundi 10 février 2025 de 19h à 21h, dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Clair-sur-Galaure située 144 route de Pérouset.

La commission d'enquête peut, aux fins d'établissement de ces comptes rendus, procéder à l'enregistrement audio ou vidéo des réunions d'information et d'échanges avec le public. Le début et la fin de tout enregistrement doivent être clairement notifiés aux personnes présentes. Ces enregistrements sont transmis, exclusivement et sous sa responsabilité, par le président de la commission d'enquête avec son rapport d'enquête à l'autorité en charge de l'ouverture et de l'organisation de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Elodie GAILLARD, Directrice de projets – EDF Renouvelables, elodie.gaillard@edf-re.fr.
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, en mairies de Saint-Clair-sur-Galaure, Montfalcon, Roybon et Hauterives, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.